



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chasse

Question écrite n° 26195

Texte de la question

M. Jacques Remiller interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la chasse à courre. Cette chasse heurte beaucoup de nos concitoyens de part la cruauté envers le gibier. Dans le cadre de la réflexion sur le bien être animal et sur la place de celui-ci dans nos sociétés, il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de sa position sur la pratique de la chasse à courre dans notre pays.

Texte de la réponse

D'une façon générale, la chasse, au-delà des débats qu'elle peut susciter, demeure un moyen de maîtrise des populations sauvages absolument essentiel pour l'équilibre écologique d'une immense majorité des milieux naturels. Il est ainsi prélevé chaque année plus de 440 000 sangliers et plus de 400 000 chevreuils, et ces quantités sont encore insuffisantes pour assurer un équilibre satisfaisant avec les activités agricoles et forestières et avec la préservation de nombreux milieux naturels. Il convient de souligner que la chasse à courre reproduit, dans une large mesure, le mode de prédation sauvage et les rapports entre les espèces d'ongulés et de carnivores au sein de la nature. La charte de la vénerie française adoptée en 2004 a rappelé les principes essentiels de ce mode de chasse, répondant aux interrogations que se pose le grand public. En complément de la réglementation, elle vise à garantir une cohabitation paisible entre les veneurs et les autres usagers de la nature. La vénerie est très largement pratiquée dans d'autres pays, comme l'Irlande, les États-Unis, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, et aucun d'entre eux n'a le projet d'en interdire la pratique. Dans les travaux approfondis des trois dernières lois sur la chasse, en 2000, 2003 et 2005, le Parlement s'est longuement penché sur les modes de chasse. À aucun moment il n'a jusqu'à présent été envisagé d'interdire la pratique de la chasse à courre en France.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26195

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5540

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8203